

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00859

Numéro SIREN : 830 488 326

Nom ou dénomination : 2EH BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010931

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/010931**
n° de gestion : **2017B00859**
n° SIREN : **830 488 326 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 18/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2EH BUSINESS - Société par actions simplifiée
19 allée de la Forêt 42580 L'etrat -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



720434

720434

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	{ Fonds commercial*			
	{ Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	15
	Immobilisations financières* (1)	040	042	780 000
	Total I (5)	044	048	15
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	39 600
	{ Clients et comptes rattachés*			
	{ Autres* (3)	072	074	300
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	10 240
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	50 140
	Total général (I + II)	110	112	15
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		234
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		105 667
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		107 002
	Provisions pour risques et charges	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		673 468
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		8 377
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169		43 610
	Produits constatés d'avance	174		
		Total III	176	
	Total général (I + II + III)	180		832 458
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2EH BUSINESS		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210			
	Production vendue	215	214			
		217	218	177 000		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)	222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production	224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	177 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stocks (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	28 699		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	169	244	2 164
	Rémunérations du personnel*		250		105 349	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		41 632	
	Dotations aux amortissements*		254		15	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	3
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	177 863		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(863)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III) 280	115 196		
	Produits exceptionnels		(IV) 290			
	Charges financières		(V) 294	8 664		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*			(VII) 306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	105 667		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	105 667	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	5 760	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octes et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990		
		ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer 344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)			992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354	3 768	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372	3 768	

Cegid Group

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 332	474		476	2 332				
Immobilisations financières		480	780 000	482		484		486	780 000				
TOTAL		490	780 000	492		494		496	782 332				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560		562	15	564		566	15			
TOTAL		570		572		574	15	576	15				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2EH BUSINESS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	3 768
Total des déficits restant à reporter	870	3 768

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	34 300
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 927
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU 2EH BUSINESS Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	177 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	177 000

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	28 699
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	28 703

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	148 296
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117	148 296
--	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	177 000
Effectifs au sens de la CVAE	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	160	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
Date de cessation												186										

Formulaire obligatoire (art. 98 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 0 4 8 8 3 2 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2EH BUSINESS

ADRESSE (voie) 19 allée De La Forêt

CODE POSTAL 42580 VILLE L'ETRAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination RADIOTEL ENTREPRISES

N° SIREN (si société établie en France) 519013213 % de détention 60.00

Adresse : N° 32 34 Voie Quai d'Allier

Code Postal 03200 Commune VICHY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1

(1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 0 4 8 8 3 2 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2EH BUSINESS

ADRESSE (voie) 19 allée De La Forêt

CODE POSTAL 42580 VILLE L'ETRAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique HERRERO Prénom(s) NICOLAS

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 22041979 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays

Adresse : N° 19 Voie allée De La Forêt

Code Postal 42580 Commune L'ETRAT Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU 2EH BUSINESS

du 01/01/2018

Adresse 19 allée De La Forêt 42580 L'ETRAT

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		276
Total		276

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	276	- de l'exercice 2018.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	172	- de l'exercice précédent ⑩	413
Nom et qualité du signataire		À L'ETRAT , le 11/04/2019	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :			
SASU 2EH BUSINESS					
SIRET	8 3 0 4 8 8 3 2 6 0 0 0 1 8				
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			
19 allée De La Forêt					
42580 L'ETRAT					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Services administratifs combinés de bureau	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	3 768
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W		<input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D DÉDUCTION DES DÉPENSES

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISE SOUMISE AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : CABINET COGEP
69 rue Louis Blanc 03200 VICHY Tél : 04-70-98-40-45

- du conseil : Tél :

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

- N° d'agrément : Tél :

Cegid Group

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liasse Fiscale

COGEP 

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 333	15	2 318	
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	780 000		780 000	780 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	782 333	15	782 318	780 000
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 600		39 600	1 800
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				841
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	300		300	4 586
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 240		10 240	13 353
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	50 140		50 140	20 578
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	832 473	15	832 458	800 578

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etats de synthèse

COGEP 

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	100	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	234	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	105 668	334
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 002	1 334
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	673 468	780 000
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	673 468	780 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 377	
Personnel	7 000	
Organismes sociaux	13 288	11 482
Etat, Impôts sur les bénéfices		62
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	23 322	7 700
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	43 610	19 244
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	725 456	799 244
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	832 458	800 578

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 26/06/17 au 31/12/17 7 mois
PRODUITS		
Production vendue	177 000	38 500
Autres produits		1
Total	177 000	38 501
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	28 699	6 471
Total	28 699	6 471
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	2 164	600
Salaires et Traitements	105 350	22 607
Charges sociales	41 632	8 410
Amortissements et provisions	15	
Autres charges	4	
Total	149 165	31 617
RESULTAT D'EXPLOITATION	-864	413
Produits financiers	115 196	
Charges financières	8 664	
Résultat financier	106 532	
RESULTAT COURANT	105 668	413
Charges exceptionnelles		17
Résultat exceptionnel		-17
Impôts sur les bénéfices		62
RESULTAT DE L'EXERCICE	105 668	334

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

COGEP 

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2EH BUSINESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 832 458 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 105 668 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.


Notes sur le bilan
Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		2 333		2 333
Immobilisations corporelles	780 000			780 000
Immobilisations financières				
Total	780 000	2 333		782 333
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		15		15
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total		15		15
ACTIF NET				782 318

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 900 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	39 600	39 600	
Autres	300	300	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	39 900	39 900	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	8 400
Total	8 400

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 725 456 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 6 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	673 468	111 904	447 455	114 110
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 377	8 377		
Dettes fiscales et sociales	43 610	43 610		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	725 456	163 892	447 455	114 110
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	108 783			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	2 251
Charges sociales - charges à payer	1 717
Total	5 768

 **Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Chiffre d'affaires	177 000
TOTAL	177 000



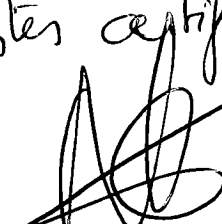
SASU 2EH BUSINESS

19 allée De La Forêt
42580 L'ETRAT

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COGEP

Comptes certifiés conformes


2EH BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Allée de la Forêt, 42580 L ETRAT
830488326 RCS SAINT ETIENNE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Monsieur Nicolas HERRERO, associé unique et Président de la Société 2EH BUSINESS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2018 :

Il faut rappeler que notre Société a fait l'acquisition de 60% (et non de 20% comme indiqué par erreur dans notre précédent rapport) du capital social de la Société RADIOTEL ENTREPRISES le 21 Juillet 2017. Son activité dépend donc très étroitement de celle de cette Société, laquelle est exposé en annexe au présent rapport. Nous rappelons que cette Société intervient sur un secteur très concurrentiel. Néanmoins, nous sommes satisfait de son activité au titre de l'exercice 2018.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous nous contenterons de dire que des efforts sont faits et seront poursuivis pour développer l'activité de notre filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

MM

Sociétés contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes : SAS RADIOTEL ENTREPRISES (détention de 60 % du capital et des droits de vote).

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 177 000 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euro.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 28 699 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 164 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 105 349 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 41 632 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 15 euros.

Le montant des dotations aux provisions s'élève à 0 euro.

Le montant des autres charges s'élève à 3 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 177 863 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -863 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 106 532 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 105 668 euros.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice se solde par bénéfice de 105 668 euros.

Au 31 Décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 832 458 euros.

Proposition d'affectation du résultat



Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 105 668 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 105 668 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 105 902 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 107 002 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à L'ETRAT
Le 15 Juin 2019



2EH BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Allée de la Forêt, 42580 L ETRAT
830488326 RCS SAINT ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'élevant à 105 668 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	105 668 euros

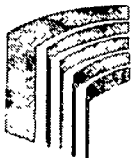
Solde	105 668 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 105 902 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président





PERRIN DANIEL

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2EH BUSINESS

19 Allée de la Forêt
42580 L'ETRAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

17 A RUE DE LA PRESSE - B.P. 20233 - IMMEUBLE IMMOTECH - 42000 ST ETIENNE

Tél. 04 77 91 31 91 - Fax. 04 77 74 60 80 - Mail : contact@perrincourat.fr

N° SIRET : 341 324 119 00047 - CODE ACTIVITE 6920Z

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE : LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2EH BUSINESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi,

• Total bilan	832 458 €
• Total compte de résultat	292 196 €
• Bénéfice de l'exercice	105 667 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

... / ...

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les documents adressés à l'actionnaire sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

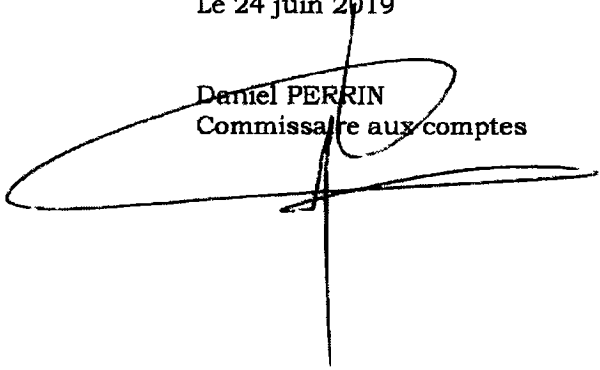
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

... / ...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne,
Le 24 juin 2019

Daniel PERRIN
Commissaire aux comptes



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2EH BUSINESS			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		19 allée De La Forêt 42580 L'ETRAT					
Numéro SIRET*		8 3 0 4 8 8 3 2 6 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 6			
					Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial*						
	Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	2 332	030	15	2 317	
	Immobilisations financières* (1)	040	780 000	042		780 000	
	Total I (5)	044	782 332	048	15	782 317	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	39 600	070		39 600	
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres* (3)	072	300	074		300	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	10 240	086		10 240	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	50 140	098		50 140	
	Total général (I + II)	110	832 473	112	15	832 458	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		234	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		105 667	
	Provisions réglementées			140			
		Total I			142		107 002
		Provisions pour risques et charges			Total II		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		673 468	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		8 377	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			169		43 610	
	Produits constatés d'avance			174			
		Total III			176		725 455
	Total général (I + II + III)			180		832 458	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	561 564	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 332	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033- NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2EH BUSINESS

Néant Exercice N clos le
31/12/2018

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210			
	Production vendue	} biens	et livraisons	215		214			
			services*	intracommunautaires	217		218	177 000	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)						232	177 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	28 699	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 169)					244	2 164	
	Rémunérations du personnel*						250	105 349	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	41 632	
	Dotations aux amortissements*						254	15	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					262	3	
Total des charges d'exploitation (II)						264	177 863		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(863)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	115 196		
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294	8 664		
	Charges exceptionnelles	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347			(VI)	300			
		} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348							
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	105 667		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	105 667		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247	} écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248			330	5 760			
	} Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 septies D) 249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties) 986	} ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			350	115 196			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	} JEI (44. sexties A) 989							
	ZRD (44. terdecies) 127	} ZRR (44. quindicies) 138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies) 991	} Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies) 990							
	ZFA (44. quaterdecies) 345	} Investissements outre-mer 344							
	} Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies) 992								
	Créance due au report en arrière du déficit						346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies)						655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	3 768	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	3 768		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2EH BUSINESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 832 458 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 105 668 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 333		2 333
Immobilisations financières	780 000			780 000
Total	780 000	2 333		782 333
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		15		15
Immobilisations financières				
Total		15		15
ACTIF NET				782 318

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 900 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	39 600	39 600	
Autres	300	300	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	39 900	39 900	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	8 400
Total	8 400

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 725 456 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	673 468	111 904	447 455	114 110
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 377	8 377		
Dettes fiscales et sociales	43 610	43 610		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (***)				
Produits constatés d'avance				
Total	725 456	163 892	447 455	114 110
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	108 783			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	2 251
Charges sociales - charges à payer	1 717
Total	5 768

 **Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité	31/12/2018
Chiffre d'affaires		177 000
TOTAL		177 000